



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCAATION :

20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	24
ABSENTS REPRESENTES :	9
VOTANTS :	33

SECRETAIRE DE SEANCE :

Michel COLAS

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, M. Jérémy NARBONNE, M. Mathieu LOUIS, M. Sébastien MAUMONT, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Jean Paul STERZATI, Mme Valentine MASSOLIN, M. Nathaniel GUEDZE, M. Thierry BABEC, M. Ghassan NADER, M. Mohamed MEZDAD

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme Maud TALLET, Mme Florence BRET-MEHINTO qui a donné pouvoir à Mme Nicole LAFFORGUE, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Johan CENAC qui a donné pouvoir Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Safia DAVID qui a donné pouvoir à M. Cyrille PARIGOT, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à M. Guillaume CLIN, M. Foster ABU qui a donné pouvoir à Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Mme Marie PASCUAL DÉOM qui a donné pouvoir à Mme Michèle HURTADO

Absentes excusées non-représentées :

Mme Safia TABIA, Mme Isabelle SYORD

037/ OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE (D.M.) N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2025

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;

VU la délibération n°027 du Conseil municipal du 07 avril 2025 adoptant le budget primitif (B.P.) de l'année 2025.

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'exercice budgétaire et pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année, le Conseil municipal a compétence pour autoriser et prévoir de nouvelles dépenses et recettes, modifier les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé une décision modificative (D.M.) n°1 du B.P. de 2025 ayant essentiellement objet d'actualiser les prévisions budgétaires en recettes et en dépenses, compte tenu notamment de la notification des dotations et des rôles supplémentaires des impôts locaux :

En section de fonctionnement :

- **En recettes :**

Il est proposé d'inscrire le montant global de **939 674,69€**. Cette somme sera ventilée de la façon suivante :

- Chapitre 73 Fiscalité locale : **860 674,69€**
- Chapitre 74 Dotation est participation : **24 000,00€**
- Chapitre 042 Opérations d'ordres : **55 000,00€**

- **En dépenses :**

Il est proposé d'inscrire le montant global de **1 012 000,00€**. Cette somme serait ventilée de la façon suivante :

- Chapitre 011 Charges à caractère Général : 91 000,00€
- Chapitre 012 Charges personnel et frais assimilés : 5 000,00€
- Chapitre 65 Autres charges de gestion : 5 000,00€
- Chapitre 68 Dotations aux provisions : 70 000,00€
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : 841 000,00€

En section d'investissement :

- **En recettes :**

Il est proposé d'inscrire le montant global de **1 041 000,00€**. Cette somme serait ventilée de la façon suivante :

- Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement : **841 000,00€**
- **Chapitre 41 Recette d'ordre : 200 000,00€**

- **En dépenses :**

Il est proposé d'inscrire le montant global de **1 041 000,00€**. Cette somme serait ventilée de la façon suivante :

- Chapitre 21
 - Salle Jacques Brel - Réfection de la charpente, travaux supplémentaires pour 135 000,00€
 - Réaménagement du terrain de proximité du Nesles pour 500 000,00€
 - Gymnase des Pyramides - remplacement du sol sportif grande salle pour 50 000,00€
 - Boulevard de la République - Réaménagement du trottoir sud pour 200 000,00€
 - Désinscription des crédits pour la réfection complète de la toiture Ecole La Garenne pour 120 000,00€
 - Service Intendance – le matériel de restauration scolaire pour 30 000,00€
 - Service Education - l'achat du mobilier scolaire pour 20 000,00€
 - Service Petite Enfance – la motorisation des poussettes des assistantes maternelles de la crèche familiale, le remplacement de matériels dégradés suite à l'inondation des deux LAEP, le remplacement de matériel défectueux à la mini crèche et à la crèche collective pour 26 000,00€
- Chapitre 041 Opérations patrimoniales : 200 000,00€

Cette D.M. n°1 s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

En section fonctionnement : 1 012 000,00€
En section d'investissement : 1 041 000,00€

VU l'avis favorable de la Commission municipale 23 mai 2025,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 02 juin 2025,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Michel BOUGLOUAN, Maire-adjoint délégué au personnel, aux finances et au logement

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 28 voix pour, 2 voix contre (M. COLAS, M. HAMMOUDI) et 3 abstentions (M. MAUMONT,
Mme GOBERT, M. BABEC)

ADOpte la décision modificative (D.M.) n°1 du Budget de l'année 2025, dont la balance générale s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 08/07/2025
publié ou notifié le 08/07/2025
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Fait à Champs-sur-Marne, le 04 JUIL 2025

Le Maire,

Maud TALLET

Le Maire,

Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.